

L'AFIC a lancé la première édition de la Conférence du Capital Retournement

Paris, le 24 avril 2007 - L'AFIC en partenariat avec la Compagnie 1818 – Banquiers Privés- a lancé aujourd'hui la première édition de la Conférence du Capital Retournement.

Le Capital Retournement constitue un des quatre métiers du Capital Investissement aux côtés du Capital Risque, du Capital Développement et du Capital Transmission/LBO. Il consiste en une prise de participation dans des entreprises non cotées en difficulté. Avec près de 100 millions d'euros investis en 2006, en croissance de plus de 61% depuis 2005, le Capital Retournement devient un acteur à part entière des métiers du Capital Investissement.

Cette forte croissance s'explique notamment par les dispositions de la loi n°2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, dont la plupart des dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006, et qui a modifié en profondeur le droit des procédures collectives. En effet, elle a introduit de nouvelles procédures afin d'adapter au mieux les mesures aux difficultés rencontrées par les entreprises en difficulté. Par ailleurs, cette loi comporte un certain nombre d'innovations qui concourent notamment au financement de l'entreprise en difficulté.

Un peu plus de 18 mois après la promulgation de la loi de sauvegarde des entreprises, cette conférence a été l'occasion de faire un point sur le métier et ses bonnes pratiques, illustrée de nombreux exemples et témoignages de chefs d'entreprise sur les clés d'un retournement réussi.

A propos de la Compagnie 1818 :

La Compagnie 1818 - Banquiers Privés - est une banque de Gestion de Fortune, filiale de Natixis. Elle est née de l'observation des meilleures pratiques en matière de banque privée. Une démarche d'analyse qui a conduit à élaborer un modèle de banque privée en phase avec les attentes et exigences des clients d'aujourd'hui.

Les principes fondamentaux :

L'offre sans rupture. Nous proposons l'ensemble des conseils, produits et services sous un même toit. Nos clients accèdent ainsi directement aux compétences nécessaires à la gestion de leur patrimoine sans changer d'adresse.

L'architecture ouverte. Nous n'imposons pas les produits financiers maison aux clients, mais le meilleur sur le marché où qu'il se trouve. Ainsi, 70% des produits que nous vendons sont externes au Groupe.

Une offre immobilière complète. Nos spécialistes immobiliers sont en mesure d'étudier tous types d'opérations immobilières et foncières pour concevoir et optimiser la solution correspondant le mieux à vos besoins.

Un pôle de financement intégré. Notre équipe de spécialistes du financement patrimonial peut concevoir avec votre Banquier privé des solutions financières intégrant le crédit dans votre stratégie patrimoniale globale.

L'adossement à un grand groupe financier. Parce que ces expertises ont été éprouvées et validées au sein du Groupe Caisse d'Epargne, le client est assuré de la conformité et de l'éthique des solutions et des produits qui lui sont proposés.

A propos de l'AFIC :

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec 239 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement.... En outre, l'AFIC compte 168 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément.

C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise. Le Capital Investissement soutient une part significative de l'emploi en France et représente un des tout premiers leviers de la croissance et de la dynamique économique nationale. Il représente, à travers ses participations dans plus de 4.850 entreprises non cotées recensées, essentiellement des PME-PMI, plus d'1.5 million de salariés (données 2005), soit 9 % de l'ensemble des effectifs salariés du secteur privé. Le chiffre d'affaires 2005 réalisé en France par ces entreprises s'élève à près de 200 milliards €. En 2006, les membres de l'AFIC ont investi plus de 10,2 milliards € dans 1376 entreprises.

Enfin, avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement français se classe au 1er rang d'Europe

Continental et au 3ème rang mondial.

Contact Presse : Image 7 - Flore LARGER – Sidonie MERIEUX - Tel : 01 53 70 74 70

flarger@image7.fr / smerieux@image7.fr